



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS,
D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**Arrêté portant avancement d'ancienneté par bonification d'échelon - Année scolaire 2025/2026
Corps des professeurs d'éducation physique et sportive**

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°80-627 du 04/08/1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;

Arrête :

Article 1 : la liste des professeurs d'éducation physique et sportive classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7^e échelon est établie comme suit :

BOUYE	LORENE
DEMARIA	SARAH
EINAUDI	VALENTIN
POIRIER	GEOFFREY
WITZ	ALEXIS

Article 2 : la liste des professeurs d'éducation physique et sportive classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9^e échelon est établie comme suit :

BEZAULT	MANON
CANGIANO	NICOLAS
GARCIA	MARINE
GAY	DORIAN
GUEPPOID	GERALD
PILLIET	BENJAMIN
ROUSSEL	CLAIRE
VERCEIL	LAURIE

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait le 02/06/2026

Date de signature :

Signature :

(secrétaire général ou recteur)

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN